



**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DU MOZAMBIQUE  
 POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU  
 (19 janvier 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar souhaite la bienvenue à la délégation du Mozambique et la félicite de la présentation de son rapport, et notamment pour les réponses et les compléments d'informations fournis au cours de cette séance.

Ma délégation salue l'intérêt accordé par le Mozambique quant aux recommandations émises lors du premier EPU en 2011; plus particulièrement celles acceptées et encourage le Gouvernement mozambicain à poursuivre ses efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

A cet égard, ma délégation se félicite de la ratification de plusieurs instruments internationaux notamment le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, la prise des mesures pour renforcer le cadre législatif et institutionnel ainsi que la prise des dispositions nationales en faveur des droits de la femme, des enfants et des personnes vivant avec handicap et invite le Gouvernement du Mozambique à poursuivre ses efforts en vue de leur mise en œuvre effectif.

Ma délégation recommande au Mozambique :

- 1- De ratifier les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie, notamment le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif s'y rapportant ainsi que le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques ;
- 2- De mettre en conformité ses lois avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Pour conclure, ma délégation souhaite plein succès au Mozambique pour cet examen.

Je vous remercie.